

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2019

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 juin 2019 faisant apparaître un total bilan de 1 327 697 Dinars et un actif net de 1 299 973 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 juin 2019, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

(1) Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

(2) Au 30 Juin 2019, la SICAV a évalué les BTA 6,1% (ligne émise le 03/01/2018 et à échoir en Novembre 2021) acquis au cours du premier trimestre 2019, à leur valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines conformément aux recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes.

Par contre, tout au long du second trimestre, l'évaluation desdits BTA a été effectuée au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur leur maturité résiduelle. C'est ainsi que lors de la souscription réalisée le 17/05/2019, l'évaluation appliquée par la SICAV a eu comme effet la minoration de la valeur boursière desdits BTA, et corrélativement de la valeur des actifs nets de 26,214 dinars. Et par conséquent, une minoration de la valeur liquidative de l'action de 0,001 dinars à cette même date.

(3) Au cours du second trimestre, la SICAV a procédé à la souscription à 7 320 nouvelles actions de la société ATL (avec jouissance à partir du 01/07/2019) à un prix de revient de 19 013,700 dinars et dont la valeur boursière retenue par la SICAV au 30/06/2019 s'élève à 13 468,800 dinars (à savoir 1,04% des actifs nets).

Etant donné que ces nouvelles actions n'étaient admises et négociables en bourse séparément des anciennes actions qu'à partir du 05/07/2019 selon l'avis de la bourse émis le 04/07/2019, nous sommes dans l'incapacité de nous prononcer sur la valorisation desdites actions au 30/06/2019.

Il y a lieu de noter qu'au 05/07/2019 les nouvelles actions ATL sont cotées à un cours de référence de 1,630 dinars soit une valeur boursière de 11 931,600 dinars.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté que les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **21,41%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 24 juillet 2019
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

BILAN
Au 30 JUIN 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 043 180	1 162 538	1 021 271
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	607 895	758 065	631 528
b - Obligations de sociétés	4-3	373 056	404 473	389 743
c - Emprunts d'état	4-4	62 228	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		284 244	323 152	369 773
a - Placement monétaires	4-5	281 797	280 173	276 363
b - Disponibilités	4-6	2 446	42 978	93 410
AC 3 - Créances d'exploitation		274	-	-
TOTAL ACTIF		1 327 697	1 485 690	1 391 044
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	23 890	22 678	23 660
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-8	3 834	1 016	470
TOTAL PASSIF		27 724	23 694	24 130
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-9	1 271 272	1 437 611	1 314 693
CP 2 - Sommes distribuables		28 701	24 385	52 221
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	12	-	-
b - Sommes distribuables de la période		28 689	24 385	52 221
ACTIF NET	4-11	1 299 973	1 461 996	1 366 914
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 327 697	1 485 690	1 391 044

ETAT DE RESULTAT
Au 30 JUIN 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		21 535	28 035	17 360	23 739	50 228
a - Dividendes	5-1	14 990	14 990	11 487	11 487	26 370
b- Revenus des obligations de sociétés	5-2	5 778	11 216	5 873	12 252	23 858
c- Revenus des emprunts d'Etat	5-3	766	1 830	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-4	5 500	11 048	4 353	7 728	18 832
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		27 035	39 084	21 713	31 467	69 060
<u>CH 1 - Charges de gestion des Placements</u>	5-5	-2 591	-5 215	- 3 519	-6 996	- 14 110
REVENU NET DES PLACEMENTS		24 444	33 869	18 194	24 471	54 950
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-6	-2 615	-5 233	-	-	- 439
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 829	28 635	18 194	24 471	54 511
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-7	53	53	-86	-86	-2 290
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		21 882	28 689	18 107	24 385	52 221
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-53	-53	86	86	2 290
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		9 563	-33 087	79 224	115 283	-41 308
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-10 160	-15 557	12 118	2918	102 639
* Frais de négociation de titres		-22	-172	-66	-131	- 774
RESULTAT NET DE LA PERIODE		21 210	-20 181	109 470	142 542	115 068

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 30 JUIN 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant des opérations d'exploitation</u>	21 210	-20 181	109 470	142 542	115 068
a - Résultat d'exploitation	21 829	28 635	18 194	24 471	54 511
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	9 563	-33 087	79 224	115 283	-41 308
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-10 160	-15 557	12 118	2 919	102 639
d - Frais de négociation de titres	-22	-172	-66	-131	- 774
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-52 209	-52 209	-47 327	-47 327	- 47 327
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	4 283	5 448	5 847	5 847	5 847
* Capital	4 492	5 615	5 586	5 586	5 586
* Régularisation des sommes non	-216	-220	202	202	202
* Régularisations des sommes distrib.	8	53	59	59	59
b - Rachats	-	-	-30 784	-30 784	- 98 392
* Capital	-	-	-29 934	-29 934	- 92 381
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-704	-704	-3 662
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-145	-145	- 2 349
VARIATION DE L'ACTIF NET	-26 715	-66 941	37 206	70 278	-24 804
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 326 688	1 366 914	1 424 790	1 391 718	1 391 718
b - En fin de période	1 299 973	1 299 973	1 461 996	1 461 996	1 366 914
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	17 576	17 561	18 773	18 773	18 773
b - En fin de période	17 636	17 636	18 433	18 433	17 561
VALEUR LIQUIDATIVE	73,711	73,711	79,314	79,314	77,838
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	1,59%	-1,48%	7,82%	10,39%	8,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2019

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont:

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
 - A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C applicable jusqu'au 31/12/2018) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/06/2019 un montant net de 1 043 180 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de revient	Cours	Valeurs au 30-06-2019	% de l'actif
Actions		675 819		560 489	42,22%
ARTES	16 191	117 448	5,930	96 013	7,23%
ATB	5 000	20 750	4,546	22 730	1,71%
ATL	18 300	47 517	1,903	34 825	2,62%
ATL NS J01072019	7 320	19 014	1,840	13 469*	1,01%
BTE ADP	1 249	37 050	8,420	10 517	0,79%
CARTHAGE CEMENT	46 375	77 835	1,191	55 233	4,16%
CITY CARS	4 000	45 010	10,904	43 616	3,29%
EURO-CYCLES	5 700	112 431	17,180	97 926	7,38%
NEW BODY LINE	7 834	41 379	5,260	41 207	3,10%
SFBT	2 400	47 265	19,597	47 033	3,54%
SPDIT	6 000	61 800	9,000	54 000	4,07%
TPR	1 380	3 953	4,930	6 803	0,51%
TUNIS RE	4 800	44 366	7,733	37 118	2,80%
Obligations et valeurs assimilées		424 016		435 284	32,78%
ATL 2013-1	1 000	20 000		20 205	1,52%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		61 297	4,62%
BNA 2009 SUB	1 000	33 300		33 630	2,53%
BNA SUB 2017-1 B	600	60 000		60 347	4,55%
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		62 228**	4,69%
CIL 2016/2	1 200	72 000		73 598	5,54%
HL SUB 2015-1	1 000	80 000		83 014	6,25%
TL 2013-2 B	1 000	40 000		40 966	3,09%
Titres OPCVM		46 761		47 406	3,57%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	429	46 761	110,504	47 406	3,57%
TOTAL		1 146 596		1 043 180	78,57%

* Au cours du second trimestre, la SICAV a procédé à la souscription à 7 320 nouvelles actions de la société ATL (avec jouissance à partir du 01/07/2019) à un prix de revient de 19 013,700 dinars et dont la valeur boursière retenue par la SICAV au 30/06/2019 s'élève à 13 468,800 dinars (à savoir 1,04% des actifs nets).

Etant donné que ces nouvelles actions n'étaient admises et négociables en bourse séparément des anciennes actions qu'à partir du 05/07/2019 selon l'avis de la bourse émis le 04/07/2019, nous sommes dans l'incapacité de nous prononcer sur la valorisation desdites actions au 30/06/2019.

Il y a lieu de noter qu'au 05/07/2019 les nouvelles actions ATL sont cotées à un cours de référence de 1,630 dinars soit une valeur boursière de 11 931,600 dinars.

**Au 30 Juin 2019, la SICAV a évalué les BTA 6,1% (ligne émise le 03/01/2018 et à échoir en Novembre 2021) acquis au cours du premier trimestre 2019, à leur valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines conformément aux recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes.

Par contre, tout au long du second trimestre, l'évaluation desdits BTA a été effectuée au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur leur maturité résiduelle.

4-2 Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/06/2019 à un montant de 607 895 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Actions et droits rattachés	675 819	610 658	642 961
Différence d'estimation sur actions et droits	-115 330	78 037	-80 459
Actions SICAV	46 761	70 838	68 590
Différence d'estimation sur actions SICAV	646	-1 468	437
Total	607 895	758 065	631 528

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 30/06/2019, un montant de 373 056 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Obligations	365 300	395 970	375 970
Intérêts courus	7 756	8 503	13 773
Total	373 056	404 473	389 743

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/06/2019, un montant de 62 228 Dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
BTA	58 716	-	-
Intérêts courus à l'achat	1 095	-	-
Intérêts courus	842	-	-
Différence d'estimation sur BTA*	1 575	-	-
Total	62 228	-	-

* Ce montant représente la plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille au 30/06/2019 et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

4-5 Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 281 797 Dinars au 30/06/2019. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Comptes à terme STB			
Compte à terme au 05/11/2020 (10% ; 750j)	211 222	-	203 288
Compte à terme au 01/06/2020 (TMM+2,5%; 740j)	70 575	70 468	73 075
Compte à terme au 17/10/2018 (TMM+2,5%; 750j)	-	209 705	-
Total	281 797	280 173	276 363

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 2 446 Dinars au 30/06/2019 et se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Avoirs en banque	2 446	42 978	2 577
Sommes à l'encaissement	-	-	90 833
Total	2 446	42 978	93 410

4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/06/2019, à 23 890 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Gestionnaire	2 237	2 349	2 608
Commission réseau	20 589	19 222	19 933
Commission dépositaire	1 064	1 108	1 119
Total	23 890	22 678	23 660

4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/06/2019, à 3 834 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Etat retenue à la source	914	1 016	291
Autres créditeurs (CMF)	107	0	115
Impôt à payer	8	0	63
Dirigeants	906	0	0
Autres opérateurs créditeurs	1 900	0	0
Total	3 834	1 016	470

4-9 : Capital

Au 30/06/2019, le capital a atteint un niveau de 1 271 272 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 11,57% par rapport au montant arrêté à la date du 30/06/2018, et une baisse de 3,30% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2018. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Capital social	1 363 154	1 449 949	1 449 949
Souscriptions	5 615	5 586	5 586
Rachats	0	-29 934	-92 381
Frais de négociation de titres	-172	-131	-774
Variation d'estimation / actions et droits	-115 330	78 037	-80 459
Variation d'estimation / emprunts de l'Etat	1 575	0	0
Variation d'estimation / Titres OPCVM	646	-1 468	437
Plus value/ actions	2 000	19 590	124 800
Moins value/ actions	-16 673	-17 892	-23 241
Plus value/Titres OPCVM	1 269	1 221	1 221
Moins value/ Titres OPCVM	0	0	-141
Moins value/ emprunts de l'Etat	-2 153	0	0
+/- val/report /Titres OPCVM	-437	-1 040	-1 040
+/- val/report actions	80 459	39 754	39 754
+/- val/report obligation	0	0	0
Sous-total 1	1 319 953	1 543 672	1 423 712
Sommes non distribuables / exercice clos	-48 461	-105 559	-105 559
Régul des sommes non distribuables (souscription)	-220	202	202
Régul des sommes non distribuables (rachats)	0	-704	-3 662
Sous-total 2	-48 681	-106 061	-109 019
Capital	1 271 272	1 437 611	1 314 693

Les mouvements sur le capital, au cours du deuxième trimestre 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-03-2019

Montant	1 267 615
Nombre de titres	17 576
Nombre d'actionnaires	48

Souscriptions réalisées

Montant	4 492
Nombre de titres émis	60
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 563
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-10 160
Frais de négociation de titres	-22
Régularisation des sommes non distribuables	- 216

Capital au 30-06-2019

Montant	1 271 272
Nombre de titres	17 636
Nombre d'actionnaires	48

4-10 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/06/2019, à 12 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Report à nouveau sur arrondi de coupons	12	0	0
Total	12	0	0

4-11 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du deuxième trimestre 2019, à 1 299 973 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2018 de 11,08 %.

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Capital	1 271 272	1 437 611	1 314 693
Sommes distribuables	28 701	24 385	52 221
Total	1 299 973	1 461 996	1 366 914

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le deuxième trimestre 2019, le montant des dividendes s'élève à 14 990 Dinars :

Désignation	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des actions	14 990	14 990	8 443	8 443	23 326
Revenus des Titres OPCVM	0	0	3 044	3 044	3 044
Total	14 990	14 990	11 487	11 487	26 370

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du deuxième trimestre 2019, un montant de 5 778 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	-1 748	7 756	-3 030	8 503	13 773
Revenus des obligations de sociétés (Report)	0	-13 773	0	-17 218	-17 218
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	7 526	17 233	8 903	20 967	27 303
Total	5 778	11 216	5 873	12 252	23 858

5-3: Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistré, au titre du deuxième trimestre 2019, un montant de 766 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2019	01/01/2019	01/04/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2018	31/12/2018
Revenus des emprunts d'ETAT (Réalisé)	0	987	0	0	0
Revenus des emprunts d'ETAT (potentiel)	766	842	0	0	0
Total	766	1 830	0	0	0

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 5 500 Dinars au titre du deuxième trimestre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du	du	du	du	du
	01/04/2019	01/01/2019	01/04/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2018	31/12/2018
Revenus compte à terme (Potentiel)	28	11 797	4 032	10 173	6 363
Revenus compte à terme (Report)	0	-6 363	0	-3 030	-3 030
Revenus compte à terme échus	5 439	5 439	0	0	14 451
Intérêts sur comptes de dépôts	34	175	321	585	1 048
Total	5 500	11 048	4 353	7 728	18 832

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du deuxième trimestre 2019, un montant de 2 591 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du	du	du	du	du
	01/04/2019	01/01/2019	01/04/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2018	31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 939	3 903	2 816	5 597	11 288
Rémunération de réseau (2)	326	656	352	700	1 411
Rémunération du dépositaire (3)	326	656	352	700	1 411
Total	2 591	5 215	3 519	6 996	14 110

(1): **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux, à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 0/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunérations CAC*	500	1 000	0	0	0
Rémunérations des dirigeants*	1 059	2 118	0	0	0
Publicite & publications*	200	400	0	0	0
Jeton de presence*	500	1 000	0	0	0
Redevance CMF*	326	656	0	0	347
Impôts et taxes*	30	60	0	0	92
Total	2 615	5 233	0	0	439

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	53	53	59	59	59
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-	-	-145	-145	- 2 349
Total	53	53	- 86	- 86	- 2 290